

Le gouvernement provincial met à l'essai de nouveaux engins et de nouvelles techniques de pêche susceptibles d'aider aux pêcheurs côtiers. Ces expériences sont poursuivies avec l'aide de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada et avec la coopération étroite des pêcheurs intéressés. Des services éducatifs sont mis à la disposition des pêcheurs hauturiers sous forme d'instructions particulières sur les éléments de la navigation, les règles de route, l'administration commerciale ainsi que le soin et l'entretien des diesels marins. Le personnel du Service des pêches fournit aussi de l'aide technique aux propriétaires de chalutiers, aux constructeurs de vaisseaux et aux pêcheurs côtiers.

Québec.—Le ministère de la Chasse et des Pêcheries administre les pêches maritimes et intérieures du Québec. Le ministère a deux divisions: celle des pêches maritimes et celle de la pêche et de la chasse, chargée de l'administration des pêches intérieures.

Pêches maritimes.—La province de Québec est la seule qui administre ses propres pêches maritimes. A l'intention des producteurs et des pêcheurs, elle dispose d'un ensemble d'entrepôts frigorifiques pour la congélation et la conservation du poisson. Depuis l'érection du premier frigorifique, en 1932, le nombre de ces entrepôts est passé à 53 établissements aménagés pour congeler 260 tonnes de poisson par jour et en entreposer 17 millions de livres. Ces entrepôts rendent aussi de très utiles services aux pêcheurs en leur fournissant de la boëtte congelée. En outre, le ministère possède et entretient 115 neigères où le poisson peut être refroidi avant d'être expédié aux usines de filetage, 40 hangars de triage et deux séchoirs artificiels dont la capacité est de six millions de livres de poisson par année.

Le ministère a un personnel d'inspecteurs, de gardes-pêche, de techniciens et de technologues pour l'application de la loi de la pêche et l'emploi de nouvelles techniques en vue de l'expansion de l'industrie. L'administration centrale a son siège à Québec et il existe à Gaspé un bureau chargé de l'administration des entrepôts frigorifiques. L'inspection du poisson est faite en conformité des lois fédérales et provinciales par les inspecteurs provinciaux qui sont, aux fins de l'exportation, investis de pouvoirs supplémentaires par le gouvernement fédéral.

Le ministère fait aussi œuvre de vulgarisation auprès des pêcheurs et des producteurs auxquels il enseigne comment obtenir par les méthodes modernes de conditionnement du poisson des produits de haute qualité. La nouvelle École d'apprentissage en pêcheries de Grande-Rivière assure gratuitement aux pêcheurs de tous âges un enseignement théorique et pratique, alors que l'École supérieure des pêcheries de Ste-Anne-de-la-Pocatière donne un cours de quatre ans destiné à former des technologues. Le Service social-économique de cette institution encourage les associations coopératives de pêcheurs. Par l'entremise des caisses populaires, le Crédit maritime permet aux pêcheurs d'obtenir des prêts pour l'achat de bateaux et d'engins de pêche. Le ministère adhère à l'accord fédéral-provincial régissant la construction de petits chalutiers et de palangriers dont il assume le coût qui est remboursable au cours d'une période de cinq ans.

Le ministère encourage le commerce du poisson par des campagnes de publicité dans les journaux et revues, des démonstrations culinaires, des films instructifs et la distribution de recettes et de feuillets publicitaires ainsi que par des expositions aux foires.

La Station de biologie de Grande-Rivière et deux sous-stations de la rive Nord et des Îles-de-la-Madeleine poursuivent des recherches hydrographiques dans le golfe Saint-Laurent et cherchent à repérer de nouveaux fonds de pêche; elles font aussi des expériences de biologie sur les poissons de mer. Ces recherches ont amené l'adoption de nouveaux genres de bateaux de pêche recommandés aux pêcheurs. Le ministère possède aussi un laboratoire de limnologie dans la ville de Québec pour l'étude de la biologie des poissons d'eau douce du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires.

Pêches intérieures.—La Division de la chasse et de la pêche a juridiction sur les eaux intérieures. Elle compte un effectif de 300 gardes-pêche et gardes-chasse à service continu. Des permis sont exigés pour la pratique de la pêche sportive et de la chasse, et les recettes